



LA NATURE DU PROBLEME

Au cours de ces dernières années, les progrès réalisés par les services de réanimation ont permis de sauver de plus en plus de patients qui n'auraient pas survécu il y a une dizaine d'années mais qui hélas, présentent de graves séquelles neuropsychologiques qui ne leur **permettent pas de vivre de façon autonome et indépendante.**

Alors que des efforts sont généralement entrepris pour la rééducation, la réinsertion et la reconnaissance officielle des personnes handicapées physiques ou des personnes déficientes mentales de naissance, trop peu d'efforts sont actuellement réservés aux personnes cérébrolésées. Ces troubles handicapent cependant gravement leur vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle. En effet, toutes nos activités humaines requièrent la mise en

activation des facultés cognitives : pour établir notre programme de la journée, pour nous souvenir d'informations pertinentes, pour interpréter les stimulations en provenance de l'environnement, pour reconnaître les personnes et les objets, de nous orienter dans le temps et dans l'espace, pour communiquer avec autrui, etc.

Actuellement en **Belgique**, la **prise en charge** des troubles des fonctions cognitives se réalise dans quelques centres spécialisés mais ne peut durer que **2 ans** selon le règlement établi par l'**Inami**. Or, il est maintenant démontré que les patients cérébrolésés présentent une courbe d'amélioration très lente qui s'étale bien au-delà des 2 années susmentionnées. Les centres de rééducation ne peuvent cependant pas les suivre au-delà de cette période... malgré la volonté tant des patients et de leurs familles que des rééducateurs ! **La cérébrolésion** peut donc être considérée comme une « **maladie de très longue durée** » (voire « à vie ») qui nécessite un suivi et un soutien de très longue durée. Les associations ont donc un rôle crucial à jouer

étant donné les lacunes actuelles dans ce domaine, malgré la création de centres de jour et de services d'accompagnement spécifiques.

Aujourd'hui, il n'existe sur **Bruxelles** qu'un seul **centre de jour** (La Braise) pouvant recevoir ces personnes après la phase de rééducation. Les **familles** sont donc **confrontées** soit à un placement dans les **centres** tout à fait **inadaptés** (centre pour handicapés mentaux, services psychiatriques, services gériatriques) soit à une **prise en charge** par eux-mêmes **à domicile** (ce qui est très lourd, voire financièrement, matériellement et psychologiquement impossible).